



arrêté n°2022-132

Commune de  
**WALLERS-ARENBERG**

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN DU STADE DES  
PRESIDENTS CACHERA**

Le Maire de Wallers-Arenberg,

Vu L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la protection des installations sportives municipales afin d'éviter leur dégradation prématurée,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

L'utilisation du terrain de Football du Stade des Présidents Cachera est interdite aux clubs sportifs et scolaires du 10 au 11 septembre 2022 inclus pour toute activité que ce soit.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous -Préfet de VALENCIENNES,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Président de la Ligue des Hauts de France de Football,
- Monsieur le Président du District Escaut de Football,
- Monsieur le Président du Club de Football de la J.O.W.A.

A Wallers, le 08 septembre 2022

Le Maire

Salvatore CASTIGLIONE

**Le Maire**

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.